



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
23 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Hiroshi Onuma (Japon)

#### Additif

### Questions relatives au programme : évaluation

[Point 3 c)]

#### **Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante et unième session concernant l'évaluation du programme du Département des affaires économiques et sociales (E/AC.51/2014/2)**

1. À sa deuxième séance, le 2 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante et unième session concernant l'évaluation du programme du Département des affaires économiques et sociales (E/AC.51/2014/2).
2. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne a présenté le rapport, et des représentants du BSCI et du Département des affaires économiques et sociales ont répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.



## Débat

3. Des délégations ont fait part de leur satisfaction concernant le rapport, soulignant qu'il contenait des renseignements utiles et de grande qualité, et constaté que les quatre recommandations avaient été appliquées. Quelques délégations ont noté que si les recommandations 1 et 2 étaient particulièrement pertinentes, il n'en allait pas de même pour les recommandations 3 et 4. Il a été remarqué qu'aucune observation n'avait été formulée concernant les effets de l'application des recommandations, outre la diminution du nombre des publications.

4. En ce qui concerne la recommandation 2, les participants ont exprimé leur appui aux mesures prises par le Département afin d'élaborer un tableau de mise en œuvre destiné à organiser les efforts menés à l'échelle du système pour faire progresser la mise en œuvre des textes issus des conférences. Il a été proposé que cette initiative serve de bonne pratique à imiter.

5. Il a été suggéré que le Département devrait s'abstenir d'établir des priorités relatives au programme de développement pour l'après-2015 et au suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tant qu'aucune décision n'aurait été prise par les États Membres à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Il a également été souligné que les États Membres n'avaient pas défini de priorités quant aux sous-programmes. Des précisions supplémentaires ont été demandées concernant la manière dont la circulaire du Secrétaire général sur le Comité des publications rendait compte des décisions prises par l'Assemblée générale au sujet des publications.

6. Plusieurs délégations ont également été d'avis que la réduction du nombre total de rapports publiés par le Département et d'exemplaires imprimés ne devait pas empêcher les États Membres d'avoir accès à l'information ni les pays ayant des connexions à Internet de mauvaise qualité d'avoir accès aux rapports. Par ailleurs, il a été rappelé que l'initiative PaperSmart avait été approuvée seulement en tant que projet pilote et qu'elle ne devait pas être considérée comme un moyen d'étendre l'utilisation de la technologie. Il fallait s'assurer que le public visé était bien atteint. Il a également été rappelé que le concept des économies en papier était pertinent, car il permettait notamment de réduire l'empreinte carbone. Une délégation a voulu savoir en particulier si les publications du Département parvenaient à trouver des lecteurs parmi les jeunes.

7. Quelques questions ont été soulevées sur les recommandations formulées à l'intention du Département, s'agissant notamment de savoir si elles étaient suffisamment concrètes et dans quelle mesure il était possible d'évaluer les effets de leur application. L'attention a été appelée sur le paragraphe 7 du rapport, qui porte sur la promotion de la collaboration et des partenariats entre organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, et sur le renvoi au paragraphe 7.4 du rapport [A/67/6 \(Prog.7\)](#).

## Conclusions et recommandations

8. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne de prévoir, si possible, dans les recommandations qu'il formulera à l'avenir, des indicateurs qui permettent de mesurer les effets ou les résultats de l'application des recommandations.**